

E-Commerce HBC

Règlement – Acheteur

ENTRE

Le HERD BOOK CHAROLAIS représenté par son Président, Monsieur Pascal LANGEVIN

ET

L'acheteur

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Soucieux de proposer des outils modernes de commercialisation, prenant en compte les contraintes de temps et économiques des élevages, le Herd Book Charolais lance sa nouvelle plateforme de vente d'animaux par enchères en ligne.

Toute personne, en tant qu'acheteur, reconnaît avoir lu ce règlement et s'engage à accepter les conditions suivantes :

ARTICLE 1 - Modalités de fonctionnement

- 'E-commerce HBC' est un service de vente aux enchères en ligne, créé et proposé par le Herd Book Charolais.
- Les reproducteurs seront présentés par le propriétaire de l'animal (le vendeur) sur la plateforme en ligne dédiée à la vente. L'ensemble des informations concernant l'animal sont fournies par le vendeur et portées à la connaissance du potentiel acheteur.
- La vente aux enchères sera ouverte du 21 mars 12H00 au 31 mars 2018, 14H00. Tout accès à la plateforme d'achats aux enchères en tant qu'acheteur nécessite une inscription (voir article ci-dessous).

ARTICLE 2 – Conditions d'inscription en ligne

- Tout futur acquéreur se doit de s'inscrire sur la plateforme, afin d'accéder à la vente. Aucune enchère ne sera possible sans avoir créé un compte et s'être identifié.
- Le futur acquéreur s'engage à transmettre les informations suivantes afin de permettre en accès aux enchères : nom de la société, responsable juridique de la personne morale, le numéro de cheptel, adresse de facturation, numéro de téléphone, adresse mail et Le numéro TVA intra communautaire. L'ensemble de ses coordonnées seront vérifiées avant ouverture de l'accès.
- Tout acquéreur est identifié par un numéro de cheptel et mot de passe.
- La gestion de la plateforme est assurée par le HBC.
- Pour les acheteurs hors zone France, pour pouvoir se porter acquéreur, il est exigé une caution bancaire à adresser par retour de mail à contact@charolaise.fr au plus tard le 21 mars

ARTICLE 3 – Conditions de vente

La vente aux enchères s'effectuera, sans prix de retrait, à partir de l'espace de vente en ligne. Les animaux seront vendus hors taxes et au comptant, à la requête de Messieurs les éleveurs présentant les animaux aux enchères publiques. L'achat sera attribué au plus offrant et dernier enchérisseur enregistré au moment de la clôture de l'enchère mentionné Article 1. La mise à prix est fixée à 2500€ HT (prix départ ferme) avec une enchère par tranche de 100€.

ARTICLE 4 – Condition de paiement et facturation

La facture est établie par Charolais Expansion filiale du Herd Book Charolais qui adressera celle-ci à l'acquéreur avec le numéro du compte bancaire à créditer .

L'acquéreur devra procéder au virement du montant TTC indiqué sur la facture dans les 4 jours ouvrés qui suivent la vente. En cas de non paiement, l'acquéreur s'engage à régler une pénalité de 500€ ht et la vente sera considérée comme nulle

Les animaux ne seront livrés qu'après paiement intégral de la transaction .

Le prix de vente est fixé Hors Taxe et correspond au prix départ de la ferme du vendeur.

Le transport sera pris en charge par l'acheteur, sauf autre accord conclu entre l'acheteur et le vendeur.

ARTICLE 5 – ASSURANCES

Les animaux engagés restent propriété de l'éleveur sur leur exploitation. Aucune assurance spécifique n'est souscrite dans le cadre de l'action. Tout incident pendant l'action relève de la responsabilité de l'éleveur vendeur.

Tout accident après achat et avant livraison relève de la garantie accordée par l'éleveur vendeur.

Tout vice caché relève de la responsabilité de l'éleveur vendeur, au même titre qu'une vente classique

ARTICLE 6 – Transfert de propriété

Le transfert de propriété aura lieu après paiement intégral de l'animal.

Tous les animaux présentés sur l'espace en ligne sont inscrits au livre A+ du H.B.C. L'éleveur vendeur s'engage à transmettre le certificat de l'animal au nouveau propriétaire.

La date de livraison est fixée après échange entre l'acheteur et le vendeur

ARTICLE 7 – Garanties

➤ Sanitaire

L'éleveur vendeur est tenu conformément à la loi de déclarer les vices rédhibitoires. *La bonne santé des animaux est de sa responsabilité propre.*

- le cheptel bovin vendeur doit être reconnu élevage qualifié A au niveau IBR.
- les animaux auront été identifiés individuellement (double boucles auriculaires avec n° IPG) ;
- ils ne présenteront aucun signe de maladie

➤ Aptitude à la reproduction

Tous les animaux proposés à la Vente bénéficient de la garantie accordée par l'éleveur-vendeur quant à l'absence de vices cachés et à leur aptitude à la reproduction. Le HBC et sa filiale Charolais Expansion ne pourront être

appelés en justice au sujet de réclamations résultant de tout vice caché qui trouverait son origine dans un défaut de déclaration du vendeur et/ou acheteur.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES

Les ventes sont faites au nom et pour le compte des éleveurs propriétaires des animaux. En cas de litige entre acheteurs et vendeurs, Le HBC/Charolais Expansion, qui ne sont pas partie à la vente, ne pourront ni être appelés en cause ou en garantie, ni être tenus responsables, pour quelque cause que ce soit, des conséquences de la vente et notamment du paiement des frais judiciaires de séquestre et de convention du ou des animaux en litige. Le tribunal du défendeur sera seul compétent pour traiter tout litige. Les animaux présentés à la vente sur l'espace en ligne dédié sont sous la responsabilité exclusive des éleveurs et sont vendus avec les garanties ordinaires de droit.

Cette convention est conclue pour l'action commerciale menée et prend effet dès signature.

Fait à _____, le _____,

L'éleveur,

le Président du HERD BOOK CHAROLAIS,
Pascal LANGEVIN